

Question écrite du 25 janvier 2016 de MM. Amar Madani, Daniel Sormanni, Thomas Zogg et François Bärtschi: «Y a-t-il des agents de police municipale frontaliers?»

Les agents de la police municipale exercent une tâche délicate avec accès à des données confidentielles. Il semble logique que cette fonction soit assurée par des personnes de nationalité suisse ou en cours de naturalisation.

Notre question est la suivante: y a-t-il des agents de la police municipale qui soient frontaliers avec un permis G (de nationalité étrangère habitant à l'étranger)? Et, si oui, combien?